

AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2022

LES OUTILS NUMÉRIQUES DE COMPENSATION DES TROUBLES DU LANGAGE ECRIT : MODULE LOGICIELS PC

Animé par : **Caroline DELLOYE**, *orthophoniste*

OBJECTIFS :

- Connaître les différents types de matériels existants,
- Maîtriser l'utilisation des logiciels les plus pertinents en vue d'accompagner le patient dans la mise en place et l'apprentissage de l'utilisation de son matériel.

PUBLIC CONCERNE : les orthophonistes ayant suivi le module formation initiale ou formation/expérience équivalente.

CONTENU :

- Cette formation propose une présentation approfondie et une manipulation concrète des logiciels de compensation des troubles du langage écrit les plus pertinents et aboutis (qualitatifs et fiables).
- Moyens pédagogiques : Partage et analyse d'expériences, présentation diaporama, manipulation par les stagiaires des logiciels, exercices d'application.

LES PARTICIPANTS DOIVENT APPORTER :

- un ordinateur portable sur lequel les logiciels auront été préalablement installés (envoi d'une clé USB et liens de téléchargement de logiciels et consignes d'installation 2 semaines avant la formation). Attention, l'installation de la reconnaissance vocale nécessite un minimum de 4Go de mémoire vive et processeur Core i5. Le traitement de texte Word® est souhaité car il permet une utilisation optimale de la numérisation et de certains logiciels abordés.
- un micro-casque (de préférence à port USB) pour la reconnaissance vocale,
- un scanner (si possible portable de type IriScan Book, ou IriScan Mouse),
- une rallonge ou multiprise électrique.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE :

1^{er} jour : 09h00 - 12h30

Objectifs : - analyser ses pratiques professionnelles et structurer ses besoins

- **Connaître et savoir utiliser les modifications d'affichage (aide à la lecture)**
- Partage d'expériences et de questionnements sur les logiciels de compensation,

NB : 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).

2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2022

- *Méthode active : à partir de sa propre expérience, le participant évalue ses besoins – compétences et connaissances qu'il doit développer.*
- Présentation des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier, manipulations des principaux logiciels (payants et **les gratuits** les plus pertinents) et exploration approfondie de leurs fonctionnalités :
 - Aides à la lecture
 - Modification d'affichage
 - *Méthode active : les participants manipulent les logiciels et périphériques impliqués dans les aides à la lecture, dont la modification d'affichage. Ils en explorent les différentes fonctionnalités, accompagnés par les formatrices qui proposent un accompagnement individualisé et des exercices de manipulation structurée.*

1^{er} jour : 14h00 - 17h30

Objectifs : - Connaître et savoir utiliser les différentes aides à la lecture, dont les scanners et synthèses vocales

- Présentation des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier, manipulations des principaux logiciels (payants et **les gratuits** les plus pertinents) et exploration approfondie de leurs fonctionnalités :
 - Aides à la lecture
 - Transformation de documents/ manipulation de leur contenu (reconnaissance optique de caractères de **ClaroRead**)
 - Synthèses vocales (dont **ClaroRead**)
 - *Méthode active : les participants manipulent les logiciels et périphériques impliqués dans les aides à la lecture, dont la modification d'affichage. Ils en explorent les différentes fonctionnalités, accompagnés par les formatrices qui proposent un accompagnement individualisé et des exercices de manipulation structurée.*

2^{ème} jour : 09h00 – 12h30

Objectifs : - Connaître et savoir utiliser les prédicteurs et correcteurs d'orthographe (aides à la transcription)

- Présentation des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier, manipulations des principaux logiciels (payants et **les gratuits** les plus pertinents) et exploration approfondie de leurs fonctionnalités :
 - Aides à la transcription,
 - Prédicteurs (dont **Alinéa**)
 - Correcteurs (dont **le Robert Correcteur**)

NB : 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).

2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2022

- *Méthode active : les participants manipulent les logiciels et périphériques impliqués dans les aides à la lecture, dont la modification d'affichage. Ils en explorent les différentes fonctionnalités, accompagnés par les formatrices qui proposent un accompagnement individualisé et des exercices de manipulation structurée.*

2ème jour : 14h00 - 17h30

Objectifs : - Connaître et savoir utiliser les prédicteurs et correcteurs d'orthographe (aides à la transcription)

- **Connaître les aides à l'organisation et aux maths**
- Présentation des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier, manipulations des principaux logiciels (payants et **les gratuits** les plus pertinents) et exploration approfondie de leurs fonctionnalités :
 - aides à la transcription
 - Dictées vocales (dont **Dragon**)
 - *Méthode active : les participants manipulent les logiciels et périphériques impliqués dans les aides à la lecture, dont la modification d'affichage. Ils en explorent les différentes fonctionnalités, accompagnés par les formatrices qui proposent un accompagnement individualisé et des exercices de manipulation structurée.*
 - Présentation (sans approfondissement) des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier
 - Aides à l'organisation,
 - Classeurs numériques
 - Cartographie mentale
 - Aides aux maths
 - Numération
 - Géométrie
 - *Méthode démonstrative : les outils sont présentés : explication et démonstration*
- Synthèse

ATTENTION nombre de stagiaires limité : 10 personnes maximum.

NB : 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2022

Dates : **lundi 24 janvier 2022 et mardi 25 janvier 2022** de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Soit 14 heures de formation

Lieu : **Centre Jean XXIII – 10 Chemin du Bray - Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY**

Inscription (frais de repas inclus) via le site Internet www.amo74.fr

APRÈS VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE, IMPRIMEZ LE CONTRAT ET RENVOYEZ-LE SIGNÉ AVEC VOS CHÈQUES À

Responsable AMO du stage : Pascale BONTRON, 26 avenue de Chambéry, 74000 ANNECY

adresse mail : pascale.bontron@gmail.com

Adhérent : 380 € (chèques : 50€ + 330€)	Non-adhérent : 450 € (chèques : 50€ + 400€)	Convention employeur : 650 € (règlement : 50€ + 600€)
--	--	--

NB :

1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)